

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## L'ARRIVÉE DE LA CLASSE

Encore quelques jours, et de tous les points du territoire les jeunes gens de la nouvelle classe afflueront dans les régiments de nos divers corps d'armée, pour y satisfaire aux obligations de la loi militaire. Comment le pays ne jetterait-il pas sur ces jeunes gens qui, pour sa défense, vont faire le rude apprentissage du métier des armes, un regard d'affection et d'espérance.

Ce qu'il leur demande, c'est de rester fidèles aux nobles traditions dont le drapeau tricolore est le symbole, en même temps qu'à la stricte discipline sans laquelle il n'y a pas d'armée.

Ce sont de grands devoirs, difficiles parfois, que vont avoir à remplir tous ces jeunes soldats. Mais ces devoirs des soldats ont pour corollaires ceux de leurs chefs, qui ne doivent jamais oublier qu'ils ne sauraient trop se préoccuper de tout ce qui touche non pas seulement à l'instruction, mais encore à la santé de leurs hommes. Tous les grands hommes de guerre, même Napoléon 1<sup>er</sup> qui comptait pour si peu de chose la vie humaine, savaient que c'est ainsi qu'un chef conquiert sur ceux qui lui doivent l'obéissance, l'autorité morale qui décuple sa force d'action, l'heure venue.

Certes, s'il est un sentiment qu'il faut regretter de voir se développer dans un peuple, c'est la crainte de la mort. Savoir, sinon allègrement, du moins courageusement faire le sacrifice de sa vie, lorsque les circonstances l'exigent, pour défendre le sol natal, maintenir l'honneur du drapeau ou sauver l'existence de ses concitoyens, il n'y a, comme le disait un refrain célèbre, rien de plus beau.

Mais autant il est désirable d'apprendre aux jeunes gens, pour employer une vieille expression, à ne pas craindre pour leur peau, autant il est coupable de ne pas prendre le cas échéant, en vue de l'hygiène des casernes, encore si souvent défectueuse, des mesures dès longtemps reconnues comme urgentes, comme indispensables. Le pays ne ménage ni son or, ni même son sang. Mais il demande que cet or, que ce sang soient dépensés avec intelligence. Il ne veut pas qu'on les gaspille l'un et l'autre inutilement, qu'il réclame à cet égard le plus sévère comme le plus légitime des contrôles.

En un temps où tous les enfants de la France sont soumis à l'obligation du service militaire, la nation a le devoir d'exiger que les chefs de tous grades, que toutes les autorités, que les municipalités, elles aussi trop indolentes pour accomplir des travaux de salubrité qui s'imposent, aient le sentiment de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

Quant à ces jeunes gens qui vont entrer dans la carrière, puisse l'avenir leur être plus doux, plus clément qu'à leurs devanciers. Déjà, ils ne connaissent plus que pour eux dire, les ruines matérielles et morales que le souvenir de 1870 évoque à l'esprit de leurs pères, de ceux qui survivent encore.

Ils n'ont pas vu l'étranger fouler le sol français ; ils n'ont pas ressenti ces amères douleurs, ces dures humiliations.

L'histoire seule leur a appris les noms, à

jamais maudits de Napoléon III et de Bazaine, et ces dates, lugubres entre toutes, qui sont celles de Reichshoffen, de Sedan, de la capitulation de Metz « vierge jusqu'alors, comme le disait éloquentment Gambetta, des souillures de l'étranger. »

Non ils n'ont pas vu toutes ces choses qui aux vieillards infligent un deuil éternel et qui, sur la jeunesse de ceux qui avaient alors vingt ans répandit une ineffaçable mélancolie.

Les larmes montent encore aux yeux à l'évocation de tels souvenirs. On revoit Strasbourg, l'Alsace, la Lorraine, ces villes, ces terres françaises, que l'Empire réussit à priver de leur patrie.

Vingt-neuf ans se sont écoulés, et le nombre diminue chaque jour, de ceux qui, ayant eu, à l'aube de la vie, la douce illusion de croire la France invincible, la virent envahie, ravagée, mutilée.

Et, s'il en fut ainsi, ce ne fut pas parce que notre peuple manqua du courage. Il y eut alors dans tous les rangs de la société des hommes qui firent vaillamment leur devoir. Ce fut parce que l'Empire avait trompé la France pour faire d'elle la complice et la dupe de fautes inpardonnables envers la patrie.

La France, vaincue et désolée, a repris sa course après avoir rejeté sur leurs auteurs le poids de toutes les hontes dont ils sont responsables et qui resteront.

C. R.

## LA HAUTE COUR

### Le faux Cailly

Voulez-vous savoir combien coûtera le travail des trois experts chargés d'examiner le « faux Cailly », c'est-à-dire de trancher la question de savoir quelle est la main qui a écrit ces mots « Paris, 25 octobre 1899 ? » Huit cents francs.

C'est du moins la provision d'argent que le parquet a exigée d'avance et obtenue des inculpés royalistes de la Haute Cour qui se sont portés parties civiles à la plainte en faux dont M. le juge de Valles poursuit actuellement l'instruction.

### Au Luxembourg

M. Bérenger s'est rendu dimanche au Luxembourg, et il a étudié toute la matinée diverses questions de la commission a discuté aujourd'hui, en chambre des mises en accusation.

### Chambre des Mises en Accusation

La chambre des mises en accusation a tenu lundi matin sa troisième séance, sous la présidence de M. Bérenger.

Dans cette réunion, elle a discuté et tranché des questions importantes. Elle a déclaré à l'unanimité qu'il y avait chose jugée pour M. Paul Déroulède en ce qui concerne le crime d'attentat, et que, par suite, il n'y avait pas lieu de poursuivre de nouveau pour ce chef.

Elle a décidé, en outre, et, en conséquence, de la décision qui venait d'être prise, que ne poursuivant pas M. Déroulède pour crime d'attentat, il n'y avait pas lieu de poursuivre non plus comme complices de crime d'attentat MM. Barillier, Ballière et Guérin.

La chambre a décidé ensuite, par sept voix contre deux, celles de MM. Franck-

Chaveau et Tillaye, qu'il y avait lieu de poursuivre MM. Paul Déroulède ainsi que Barillier, Ballière et Guérin pour crime de complot.

### Le dossier Brunet

M<sup>rs</sup> Jacquemont et Jane, défenseurs de M. Brunet, ont adressé à M. Bérenger une lettre où ils déclarent que certaines pièces du dossier de leur client ayant été distraites par M. de Vallès pour son instruction particulière, la commission n'est plus en mesure de juger l'affaire de M. Brunet en pleine connaissance de cause.

## Au Transvaal

### La Censure des dépêches

Les nouvelles de la guerre continuent à être fort rares. La censure intercepte toutes les dépêches relatives à la position de l'armée anglaise à Ladysmith.

### Les pertes anglaises au Natal

Voici, d'après un état officiel affiché au ministère de la guerre, comment se répartissent les pertes de l'armée britannique au Natal :

Combat de Glencoe, 36 tués, 199 blessés ; combat d'Elandslaagte, 51 tués, 210 blessés ; combat de Reifontein, 12 tués, 103 blessés. Soit une perte totale de 99 tués et 512 blessés.

Sans compter, probablement, les pertes que l'on tait.

### L'investissement de Ladysmith

La concentration des troupes du général Joubert est terminée. Ladysmith est complètement investie. L'attaque de la ville par l'artillerie des Boërs est imminente. Les positions sont excellentes pour les Boërs.

Une autre dépêche de Ladysmith aux journaux dit que les Boërs se sont emparés de l'abattoir municipal avec tous les troupeaux parqués dans le voisinage, et d'une grande quantité de viande.

On mande de Ladysmith que les Boërs ont réussi à capturer 1,500 mulets. On ne dit ni où ni comment ; le correspondant ajoute seulement que cette perte gênera beaucoup les escadrons du train dans leur service.

« Une petite patrouille composée de sous-officiers, est tombée aux mains des Boërs. »

On télégraphie de Ladysmith à la date du 26 octobre :

« On annonce que le président Krüger, à la tête de troupes fraîches, a rejoint le général Joubert près d'Impati. »

### Destruction de Charlestown

Une dépêche annonce que la ville de Charlestown a été détruite par les Boërs. Ainsi, comme on le voit, la situation est très précaire pour les Anglais !

## INFORMATIONS

### L'ambassade du Vatican

La commission du budget, par 12 voix contre 9, a maintenu la suppression de l'ambassade du Vatican, ou, ce qui revient au même, a refusé de voter le crédit nécessaire au fonctionnement de cette institution.

### Les suites de l'Affaire Dreyfus

Plusieurs journaux annoncent que Mme veuve Henry a chargé son avoué de demander au président de la seconde session d'as-

sises de novembre, d'assigner M. Joseph Reinach pour le 15 novembre.

D'après le *Journal*, les sept officiers qui se portèrent partie civile contre Zola à raison de sa lettre « J'accuse » se réuniront incessamment avec leurs conseils pour décider s'ils maintiendront leur intervention dans le prochain procès. Le *Journal* croit qu'ils la maintiendront.

Ajoutons qu'au Palais on croit que l'amnistie qui serait votée d'ici là par le Parlement, pourrait bien mettre fin à ces deux affaires.

### Le Sort d'Andrée

Les journaux publient une lettre du commandant Andrée, frère de l'aéronaute, dans laquelle celui-ci exprime l'avis que tous les bruits mis en circulation sur le compte de l'explorateur ne reposent sur aucun fondement.

Deux choses seulement jusqu'ici sont exactes, l'arrivée d'un message par pigeon voyageur, le lendemain même du départ et la récente découverte d'une des ancre du ballon sur les côtes de Norvège.

Le commandant Andrée ne pense pas qu'aucune autre nouvelle puisse lui arriver, cette année-ci, de son infortuné frère, mais il est convaincu que l'émouvant mystère pourra être éclairci l'année prochaine, lorsqu'une nouvelle expédition sera dirigée sur le Pôle de l'archipel Parry.

### Le ballon de l'Aréo-Club

Le ballon de l'Aréo-Club, parti de Paris samedi à cinq heures, et monté par MM. le comte de Castillon, Jacques Faure, le comte des Isnards de Rochefort, a atterri heureusement près de Munden (Hanovre), après un voyage de quinze heures, au cours duquel ces aéronautes ont essayé une tempête dans les montagnes.

### A l'« Anti-Juif »

M. Louis Régis, libéré du service militaire, annonce dans le journal *l'Anti-Juif*, qu'en l'absence de son frère, M. Max Régis, il prend sa place à la tête du parti antisémite.

### Condamnation de M. Max Régis

Le 27 octobre est venu devant le tribunal correctionnel une des affaires de Max Régis. Il était poursuivi pour avoir proféré des menaces, dans la soirée du 20 septembre dernières contre les agents de police.

Le tribunal, statuant par défaut, l'a condamné à un mois de prison et 25 fr. d'amende.

### Expédition de Menelick

Menelick, à la tête de quarante mille hommes, se dirige vers le Tigré, pour une expédition dont le but est inconnu.

### Condamnation à mort

La Cour d'assises de l'Eure, a condamné à la peine de mort le nommé Séraphin Lemonnier, fils d'un cultivateur de Muids, arrondissement de Louviers, qui avait assassiné son père à coups de barre de fer et l'avait ensuite jeté dans son puits.

## CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés le 1<sup>er</sup> novembre le *Journal du Lot* ne paraîtra pas jeudi.

Bureau de recrutement de Cahors

Avis

Les ordres d'appel des jeunes soldats de la

classe 1898 et des ajournés des classes précédentes, seront, à partir du 3 novembre, déposés à la brigade de gendarmerie, où les intéressés pourront les retirer contre émargement jusqu'au 8 novembre inclus.

**CAHORS**

**Conseil municipal**

Le Conseil municipal de Cahors s'est réuni, extraordinairement, samedi à 5 heures pour s'occuper de l'affaire Henras. Dès samedi soir, nous avons publié une édition spéciale à Cahors, pour donner le compte-rendu de la séance.

Nous reproduisons ci-dessus ce compte-rendu pour ceux de nos lecteurs qui ne l'ont pas vu :

Le Conseil municipal a été réuni extraordinairement, ce soir à 5 heures, pour s'occuper de l'affaire Henras.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de MM. Ausset, Magne, Roussel, Miquel, Parazines, Relhié, Clary, Brunies, Lacroix et Cayla.

M. le maire préside.

M. Rouffy est désigné comme secrétaire.

M. le Maire expose la question : Messieurs, dit-il, nous avons à nous occuper de l'affaire Henras. Vous savez ce dont il s'agit. M. Henras possède une maison au coin du boulevard et face à la place d'Armes ; cette maison a une terrasse qui appartient à la ville, M. Henras ne l'ignore pas. Mais, ce ne serait rien, si les locataires, et M. Henras, n'avaient encore empiété sur le terrain contigu pour faire un escalier ; diverses personnes se souviennent encore que cet escalier fut construit en 1867.

L'année dernière, M. Henras vint me trouver et me demanda l'autorisation d'élever une véranda au-dessus de la terrasse du café Aubran : le Conseil décida affirmativement à la condition que M. Henras paierait une indemnité de 100 fr. M. Henras vint me prier de faire des démarches pour hâter la confection des plans et devis de cette construction ; je fis cette démarche ; or, deux jours après je reçus une assignation de M. Henras à comparaître devant le juge de paix du canton sud, demandant le rétablissement de l'escalier supprimé à l'occasion de la construction de la bibliothèque du Lycée.

La ville fut condamnée et l'affaire allait être portée devant le tribunal civil, quand M. Henras nous proposa deux transactions.

La première est ainsi conçue :

1° La ville cède gratuitement à M. Henras tous les droits qu'elle pourrait avoir sur le terrain de la terrasse, mais dans un délai de deux ans, M. Henras devra construire à ses frais une terrasse conforme aux plans et devis de M. Rodolosse, blanchir la façade sud de sa maison afin de la mettre en harmonie avec la façade de la bibliothèque.

2° A l'avenir ; M. Henras ne pourra construire, ni réparer son immeuble sans avoir obtenu l'approbation de la ville ;

3° M. Henras aura le droit de construire l'escalier qui donne sur la place de la République ;

4° La ville prend l'engagement d'enlever le kiosque des journaux et de le transporter ailleurs ;

5° M. Henras doit respecter les ouvertures et issues faites à la suite de la construction de la bibliothèque ;

6° La ville ne pourra élever du côté du midi, une construction qui pourrait diminuer la vue sur la place de la République ;

7° Le petit réduit qui se trouve entre la terrasse et le lycée appartient à M. Henras ;

8° Le procès pendant entre les parties est arrêté. La ville s'engage à ne pas interjeter appel du jugement du juge de paix ; ce jugement est annulé.

La ville aura à sa charge les frais du procès. La deuxième transaction est, à peu de chose près, la répétition de la première ; toutefois il y a un article par lequel M. Henras se réserve la propriété de la terrasse, à condition de payer 4.000 fr. à la ville.

Voilà, Messieurs, ajoute M. le Maire, les deux transactions qu'on vous propose ; vous avez à choisir ou à continuer le procès, qui, vous le savez, ne nous sera probablement pas favorable.

Toutefois, je le déclare, M. Henras a abusé de notre confiance : le terrain ne lui appartient pas en fait ; mais malheureusement la prescription trentenaire qu'il invoque lui donne raison.

M. Delpont demande que l'exposé de M. le Maire soit mentionné au procès-verbal.

M. Guiraudies. — Messieurs, la ville, propriétaire de la terrasse du café Aubran, semble l'avoir perdue par la prescription trentenaire qui est favorable à M. Henras.

Nous sommes en procès, la ville le perdra sûrement. Il convient donc d'examiner les deux transactions. Pour ma part, je viens défendre la deuxième. On dit que la première serait un embellissement de la place d'Armes : mes connaissances artistiques sur ce point sont faibles, c'est pourquoi je n'ose me prononcer sur l'avantage de l'embellissement.

Mais, Messieurs, si nous acceptons la première transaction il faudra payer 4 ou 500 fr. de frais : je repousse donc cette transaction.

La deuxième a aussi des inconvénients, mais là, au moins, nous avons la satisfaction d'avoir 4.000 fr. que nous versera M. Henras ; or, messieurs, ces 4.000 fr. ne sont pas à dédaigner, car vous le savez la ville n'est pas riche.

Il y a donc grand avantage à accepter la deuxième transaction.

M. Talou. — Je regrette, Messieurs de n'être pas d'accord avec M. Guiraudies : nous sommes en présence d'un procès que nous avons des chances de perdre c'est vrai, mais M. Henras, qui probablement, n'est pas non plus très sûr du succès, nous propose deux transactions.

Transigeons donc, et aux meilleures conditions possibles, mais acceptons la première transaction ; supposez, en effet, que nous acceptions la dernière, M. Henras, peut faire élever des constructions fort laides qui masqueront totalement la Bibliothèque de la ville, et le point esthétique de notre place de la République sera absolument compromis.

Si, au contraire, nous acceptons la première transaction, M. Henras sera tenu de faire élever, en harmonie avec la beauté de la bibliothèque du Lycée, une véranda sur les plans et devis de M. Rodolosse.

Je repousse donc la deuxième transaction car, même avec les 4.000 francs, que ferions-nous ? nous embellirions quelque place, quelque monument public, quelque rue !...

Ne pensez-vous pas que cette somme, nous la gagnerons par l'aspect plus gracieux de la véranda de M. Aubran ?

Certes, je reconnais qu'il est fort dur, de s'incliner devant les volontés d'un monsieur qui prend ce qui ne lui appartient pas. Mais il faut nous incliner.

Je voterai donc la première transaction.

M. le Maire met aux voix la proposition de M. Guiraudies : (deuxième transaction).

Sur 16 présents, 15 conseillers votent contre la proposition.

M. Delpont demande la modification du § 1 de la première transaction ; au lieu de *doit construire*, il faudrait mettre : *devra avoir construit*. Car, dit-il, rien n'empêcherait M. Henras de retarder jusqu'à la fin de la deuxième année la construction ; on peut jouer sur les mots !... — Adopté.

M. Guiraudies dit qu'il renonce à sa proposition, et qu'il votera la première transaction.

La première transaction modifiée par M. Delpont est votée à l'unanimité.

M. Delpech. — Messieurs, je remarque que lorsqu'une question importante est à l'ordre du jour en réunion publique, il y a toujours un grand nombre d'absents. Est-ce dans l'intention d'esquiver les responsabilités ?

Oui, sans doute. Eh bien, je demande que les membres absents à une séance, soient tenus de donner à la séance suivante les motifs de leur absence, et tenus de déclarer en quel sens ils auraient voté sur la question portée à l'ordre du jour de la séance à laquelle ils n'ont pas assisté.

M. Soulié demande dans quelle assemblée il est d'usage de faire ce que propose M. Delpech.

« Au Sénat, lui est-il répondu. »

MM. Guiraudies et Delbru appuient la proposition Delpech, qui est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée.

**Compte-rendu**

Notre compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 26 octobre, a été reproduit à peu près en entier par le *Rappel Socialiste*, mais, complété par certaines observations et réflexions à l'adresse de quelques conseillers municipaux, dont quelques personnes se sont émues, croyant réellement qu'elles avaient paru dans notre journal.

C'est une erreur, les réflexions entre parenthèses qui se trouvent dans le compte-rendu du *Rappel* sont des réflexions ajoutées par les rédacteurs de ce journal.

**Nomination**

M. Linol, ancien Directeur de l'Ecole du Vieux-Palais, est nommé Directeur de l'école annexe d'instituteurs de la Loire, à Montbrison.

Nos félicitations.

**Bourse aux vins**

C'est par erreur que nous avons annoncé pour le 1<sup>er</sup> novembre l'ouverture de la bourse aux vins, pour la réception des échantillons.

Cette ouverture n'aura lieu que le vendredi 3 novembre (jour de foire à Cahors), à 2 heures de l'après-midi.

**Banquet des Mobiles du Lot**

Le banquet annuel des *Mobiles du Lot*, a eu lieu dimanche, à l'hôtel de l'Europe.

Environ quarante des vaillants du Lot, se sont rencontrés et ont resserré à nouveau les liens de fraternelle camaraderie.

Le repas très bien composé, a été fort goûté par les convives.

Au dessert, plusieurs toasts ont été portés. Puis, réunis au café de Bordeaux, où une salle avait été gracieusement mise à leur disposition, les *Mobiles du Lot*, ont fait entendre les meilleures chansons de leur répertoire.

Enfin, vers 4 heures, avec la bonne émotion qui étirent les vieux cœurs au moment de la séparation, heureux de s'être

revus, les camarades de l'armée de la Loire se sont séparés en disant toutefois, « A l'année prochaine ».

Voici le toast prononcé au banquet par M. Guiraudies :

Mes Chers Camarades,

Je ne veux point vous faire un discours. Je me bornerai à porter un toast qui répond, j'en suis certain, à votre pensée intime.

Je bois, avec un vif sentiment d'admiration et de reconnaissance, à la mémoire de nos compagnons d'armes dont l'existence a été fauchée dans les plaines de la Beauce, dans le Vendômois, dans la Sarthe, dans la Mayenne, en défendant le sol de la patrie.

Honneur à jamais à ces dignes enfants du Quercy.

Et maintenant, je bois aux survivants du 70<sup>e</sup> Mobile, à vous tous, mes chers amis, qui avez su, sans défaillance, faire modestement et simplement votre devoir, malgré les fatigues, malgré les misères de cette époque néfaste.

Je suis fier de vous avoir conduits au feu. Soyez fiers, à votre tour, d'avoir fait la campagne de 1870, en bons patriotes, en vaillants soldats.

Serrons les rangs, camarades ! Restons toujours unis, la main dans la main, et que la mort seule puisse rompre les liens d'amitié, de fraternité, formés entre nous au champ d'honneur par une estime réciproque.

C'est dans ces sentiments que je vous donne rendez-vous au banquet de l'année prochaine. Vive la France !

**Vétérans des Armées de Terre et de Mer**

Situation de la Société au 24 octobre 1899

Inscrits. .... 108.664.  
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier. .... 48.383.  
Fonds placés, déposés à la Banque de France, 2 257.168 fr. 45.

Une réunion générale de la section de Cahors aura lieu dimanche prochain, 5 novembre, à 10 heures du matin, dans une des salles de la mairie du dit Cahors, pour la formation définitive de la section et la nomination de son Conseil d'administration.

A midi, un Banquet fraternel, sous la présidence de M. le Commandant Guiraudies, et le concours de plusieurs membres de la presse locale et régionale, réunira, à l'hôtel Combelles, ces vieux Vétérans des Armées de terre et de mer de 1870-1871, ainsi que les autres sociétaires, leurs cadets.

Les membres qui sont en retard pour leur souscription au Banquet peuvent se faire inscrire jusqu'au 3 novembre inclus.

Les Vétérans, ainsi que les jeunes gens ayant accompli leur service militaire, sont engagés à cette réunion pour y puiser les renseignements nécessaires, au cas où ils désireraient entrer dans la société : tous renseignements qui leur seront donnés, avec la plus empressée bienveillance, par M. le Président.

**Actes de probité**

M. Bach, Jean, de Pern, a trouvé sur la voie publique, un porte-monnaie qu'il a déposé au bureau de police, où la dame Brunet de Parnac est venue le réclamer.

Madame Bédudé, laitière à Labérandie, a trouvé un porte-monnaie renfermant une certaine somme d'argent, qu'elle a déposé au bureau de police où une religieuse est venue le réclamer.

**Arrestation**

Le nommé Balaguéry Antoine, âgé de 22 ans, portefaix, se trouvait dimanche dans un état complet d'ivresse, et couché dans la rue. Les agents ayant voulu le conduire chez lui, Balaguéry les insulta grossièrement et même essaya de les frapper.

Balaguéry a été arrêté. Il a subi déjà plusieurs condamnations pour divers délits.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 29 au 31 octobre 1899

**Naissances**

Sémirot Ernest-Louis, rue Labarre, 15.  
Bergon Jean-Maurice-Jules, rue du Lycée, 5.  
Tulet Louis-Elie, rue Mascoutou, 7.

**Publications de Mariages**

Oulié Louis, cultivateur et Girma Anne-Sophie, sans profession.  
Clou Jean, employé de commerce et Baynat Victorine, sans profession.  
Bastit Victor-Eugène, garçon limonadier et Teulière Berthe, piqueuse de bottines.  
Petit Antoine, cultivateur et Mouly Marie, sans profession.  
Maillet Guillaume, cultivateur et Degat Irma, fille de service.

**Décès**

Aymard Victor, chef de train en retraite, 59 ans, rue du Lycée, 42.  
Laubard Elisa, célibataire, 30 ans, fille de service, à l'hospice.  
Soldadié Marie, Veuve Vignals, 68 ans, sans profession, à l'hospice.

**Arrondissement de Figeac**

FIGEAC. — *Nominations.* — Par décret de M. le ministre de la guerre en date du 14 octobre 1899, M. Rey, répétiteur, chargé du cours d'Anglais au collège de Figeac, a été nommé interprète de réserve pour la langue anglaise.

— Par arrêté de M. le préfet du Lot, M. Clément Marmy, de Figeac, est nommé facteur rural n° 9 en résidence dans notre ville.

**Arrondissement de Gourdon**

GOURDON. — *Conseil de l'ordre des avocats.* — Les avocats du barreau de Gourdon ont composé comme suit le conseil de l'ordre des avocats : MM. Serres, bâtonnier ; Alibert, secrétaire ; Maturié, Claret, Devaux, membres du conseil.

*Chambre des avoués.* — Les avoués de Gourdon viennent de composer leur Chambre comme suit pour l'année judiciaire 1899-1900 : MM. Rey, président ; Lacoste, secrétaire ; Dambert, rapporteur ; Bullit, trésorier ; Puybaret, syndic.

*Vagabondage.* — La gendarmerie vient d'arrêter pour vagabondage les nommés Zéphir-Hippolyte Laurent, 18 ans, tailleur d'habits, né à Etréchy (Seine-et-Oise), et Jean Salomon, 28 ans, journalier, né à Caussade (Tarn-et-Garonne).

FRAYSSINET. — *Arrestation.* — La brigade de gendarmerie de Frayssinet-le-Gourdonnais, vient de mettre en état d'arrestation, en vertu d'une contrainte par corps, le nommé Augustin Dumas, âgé de 53 ans, cultivateur, né à Saint-Romain, domicilié à Peyrilles.

UZECH. — La sécheresse est de plus en plus forte ; on n'a pas encore, pour ainsi dire, commencé de faire les blés.

L'eau fait entièrement défaut à toutes les sources, on est obligé d'aller à forte distance avec bestiaux et charrettes pour porter l'eau nécessaire.

Tous les propriétaires sont désolés.

St-GERMAIN. — *Foire.* — Malgré les pressants travaux de la saison, la foire de St-Germain a été plus importante qu'on ne l'aurait supposé.

Transactions assez nombreuses sur tout bétail et s'effectuant à des prix moyens.

Cours pratiqués :

Bœufs d'attelage, de 450 à 700 fr. la paire ; de boucherie, de 32 à 34 fr. les 50 kilos ; veaux, de 0,75 à 0,80 le kilo.

Brebis avec agneaux, ou prêtes à mettre bas, de 30 à 35 fr. pièce ; moutons de boucherie, de 22 à 28 fr. pièce ; antenaises, de 18 à 24 fr. pièce.

Porcs de charcuterie, de 55 à 60 fr. les 50 kilos ; porcelets toujours chers valent de 20 à 25 fr. dès l'âge de deux mois.

Oies pour engraisser, de 15 à 16 fr. la paire ; dindons, de 8 à 10 fr. la paire.

Gibier en faible quantité et assez cher ; lièvres, de 4 à 5 fr. l'un ; perdreaux, de 1,50 à 1,75 pièce.

Volaille, de 0,50 à 0,60 le 1/2 kilo.

Œufs, 0,80 la douzaine.

Les marchands étalagistes et débitants divers paraissent assez satisfaits du résultat de la foire.

**Choses et autres**

**Contre le corset**

M<sup>lle</sup> Tylicka, une jeune doctoresse, a soutenu devant la Faculté de Paris, sa thèse de doctorat qui roule uniquement sur le « corset. »

M<sup>lle</sup> Tylicka combat le port du corset ; elle n'en porte pas : et évidemment, elle voudrait que toutes les femmes l'imitent. Car, dit-elle, le corset refoule dedans les 5 ou 6 dernières côtes, provoque des troubles respiratoires et digestifs, déforme le foie et le rein ; en un mot le corset est la cause prin-

cupale de l'anémie, de la chlorose, des dilatations d'estomac.

Et comme remplaçant du corset, M<sup>lle</sup> Tylicka propose : Une brassière en toile forte, ajustée à la taille, descendant seulement jusqu'à la ceinture, boutonnée par devant et munie, de deux baleines de chaque côté :

M<sup>lle</sup> Tylicka aura beaucoup à faire encore pour convertir les représentants du beau sexe.

**Match Sensationnel.... et odieux**

Le match de boxe et de chausson Charlemont-Driscoll s'est terminé par la victoire du champion français.

Au huitième rush, M. Charlemont a, d'un coup de pied, éterdu à terre son adversaire qui n'a pu se relever avant les dix secondes accordées dans le procès-verbal.

On sait que c'est le champion anglais Driscoll qui avait porté le défi à Charlemont. L'enjeu était de 25.000 fr.

Voilà ce qu'on lit dans les journaux !

Comme c'est joli, comme ce doit être intéressant ce jeu de brutes auquel ont applaudi quelques centaines de spectateurs, pour la plupart Anglais !

On interdit les corridas espagnoles, on verbalise même, et on permet des assommades entre hommes. Et logique ! que deux citoyens réglent une affaire à coups de poing, sans trop s'égratigner, vite, messieurs de la force les arrêtent et les traînent devant un juge : mais comme il s'agit de deux « champions » !! on laisse faire.... car on est fiers, hein, de savoir que c'est le Français qui a été vainqueur, grâce à un adroit et prodigieux coup de pied dans l'estomac ; de quoi tuer un homme !.... Tout cela est simplement odieux.

**Trente « livres » en un seul**

Un bouquiniste anglais, en collectionnant quelques vieux livres qu'il avait acquis dans une vente publique, trouva, dans une Bible de famille qu'il parcourait distraitemment, plusieurs feuillets collés ensemble.

Il les décolla facilement, et découvrit... six banknotes de 125 francs chacune. Au dos de l'une d'elles étaient tracés les lignes suivantes : « J'ai dû travailler rudement pour économiser cette somme, et comme je n'ai pas d'héritier naturel, je te la laisse, cher lecteur, qui que tu sois, dans les mains de qui tombera ce livre. — 17 juin 1840. »

750 francs pour avoir feuilleté quelques minutes un vieux bouquin ! L'amateur n'a pas perdu son temps.

**Essayez-les, elles sont efficaces !** — Anmont Jura, le 7 août 1898. — Ma femme était malade depuis quelque temps d'une constipation occasionnée par des affections de l'estomac et des intestins, et qui provoquaient des malaises, des coliques très dangereuses, et une digestion difficile. Les Pilules Suisses ont donné un résultat très satisfaisant, et je vous autorise à publier la guérison. DEGOUHANT (Sig. lég.).

A. M. Hertzog, pharm., 27, rue de Grammont, Paris.

**BULLETIN FINANCIER**

La Liquidation s'annonce comme devant se faire facilement, la réponse des primes s'est effectuée aujourd'hui à l'avantage des acheteurs.

Le 3/0/0 en nouvelle hausse clôture à 100,57 ; le 31/2 0/0 a passé de 102,62 à 102,75 ; L'amortissable cote 99,57.

Peu d'affaires et pas de changement dans la tenue des Sociétés de Crédit ; Le Crédit Lyonnais à 981 et la Société Générale à 599 ont seules été cotées à terme.

Nos Chemins sont fermes. Le Suez en grande hausse clôture à 3.640 ; L'Extérieure s'avance à 62,95 ; l'Italien cote 93,12 ; le Russe 4 0/0 consolidé 99,75 ; le Turc D 22 et la Banque Ottomane 553. Pour l'exécution du Métropolitain, la ville de Paris va contracter un emprunt de 115 millions du type 20/0. Cet emprunt aura lieu le 18 novembre, le prix de l'obligation de 500 fr. a été fixé à 410 fr. son revenu annuel de 10 fr. constitue un placement avantageux qui ne s'éloignera guère de 2,50 0/0 Il y aura un gros lot de 100.000 fr. à chacun des 4 tirages annuels.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Billets d'aller et retour de famille**

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

**EXCURSIONS**

*En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.*

**1<sup>er</sup> itinéraire**

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

**2<sup>e</sup> itinéraire**

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance

*Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.*

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **25 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

**Voyages dans les Pyrénées**

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

**1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

**2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*via* Montauban-Cahors-Limoges ou *via* Figeac-Limoges).

**3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*via* Montauban-Cahors-Limoges ou *via* Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des Billets : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 c.

**FÊTE DE LA TOUSSAINT**

1<sup>er</sup> novembre 1899

*Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour*

À l'occasion de la Fête de la Toussaint, les billets aller et retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions du Tarif spécial G. V. N° 2 du samedi 28 octobre inclus, au samedi 4 Novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 6 novembre.

Les billets de même nature conserveront la durée de validité déterminée par le dit tarif lorsqu'elle expirera après le 6 novembre.

Depuis le 15 Octobre, le train venant de Capdenac qui arrivait à Cahors à 9 h. 48 du matin est avancé et arrive à Cahors à 9 h. 31.

Il correspond avec le train express de toutes classes sur Paris dont le départ de Cahors est retardé à 9 h. 36 matin, met en relation les villes de Figeac et de Gourdon par Cahors.

**Bibliographie**

**SAINT-NICOLAS.** — 20<sup>e</sup> année. — Sommaire, du n° 48 — du 26 octobre 1899.

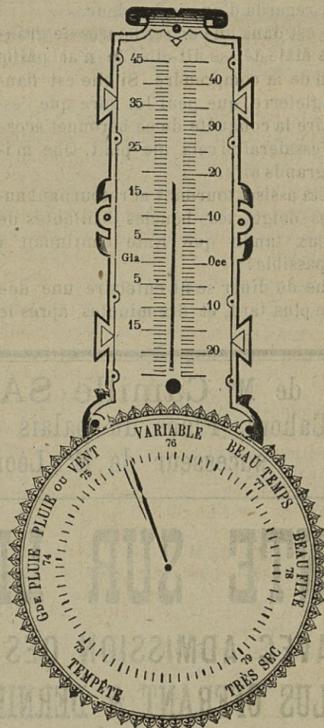
Le Bon Ménétrier (L. Margery). — Fillets de Napoléon (Cap. Danrit). — Le petit soldat (Tante Nicole). — Le Contrebandier (S.-E. Robert). — Le pêcheur et le berger (Eud. Dupuis). — Les coups de tête d'Yonne (F. Deschamps). — Tirelire aux devinettes. — Boîtes aux lettres.

Illustrations par A. Birch, Paul de Sémant, J. Geoffroy, Jules Girardet, L. Saint, L. Rudnicki, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.



**Baro-Thermomètre.**

Température minima du jour : 14.  
Id. maxima de la veille : 24.6.  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

**LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :**

- Chez M<sup>me</sup> ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux 16, rue Nationale.

**SOUS DEUX DRAPEAUX**

PAR OUIDA

**PREMIÈRE PARTIE**

I

**« BEAUTÉ », DES HORSE-GUARDS.**

Lorsque la fumée de tabac qui l'enveloppait en sortant du fourneau d'une grosse pipe d'écume se fut dissipée, elle laissa voir un visage aussi délicat et aussi éclatant de blancheur que celui d'une femme ; beau, distingué, languissant, nonchalant ; un certain air d'insouciance latente répandu sur toute la physiologie, sous une placidité convenue et une singulière douceur dans deux grands yeux châtain sous les longs cils qui les recouvraient ; tel était Bertie.

Ses traits étaient excessivement fins, fins comme ceux de la plus jolie jeune fille ; ses cheveux du châtain le plus doux, le plus soyeux et le plus brillant ; la bouche était admirablement dessinée ; somme toute, ajoutons un certain regard doux et langoureux qui semblait dire : « Aimez-moi ! » dans les yeux, et nous ne nous étonnerons pas que certaines grandes dames aussi bien que les lionnes les plus lancées lui donnassent la palme comme au plus beau cavalier de tous les régiments de

la garde... sans en excepter même ce splendide colosse aux cheveux dorés, son plus vieil ami et son camarade le plus intime, connu sous le nom du Séraphin.

Il regarda les bottes à revers que Rake balançait de nouveau dans sa main et secoua la tête.

— Mieux, Rake, mieux, mais non pas encore tout à fait bien. Vous ne pouvez donc pas arriver à la couleur basanée de cette peau de tigre ? Vous poussez toujours beaucoup trop au brun.

Rake hocha la tête à son tour, en posant les incorrigibles bottes à revers à côté de six autres paires rangées devant six fois autant d'autres espèces de bottes que le fourré, la bruyère, la plaine, ou le doux côté de l'ombre dans Pall Mall en ont jamais connu.

— J'ai fait de mon mieux, mais l'imitation est impossible auprès de la nature, monsieur Cécil.

— Si certaines femmes vous entendaient, Rake... mais il faut leur rendre justice, elles possèdent alors un talent d'autant plus remarquable, — dit Cécil riant en lui-même et en faisant flotter autour de lui de nouveaux nuages de tabac de Turquie. — William est-il arrivé ?

— Oui, monsieur. Il arrive à l'instant prendre les ordres.

— Dans quel état le Roi de la Forêt est-il sorti du train ?

— Léger comme un oiseau, monsieur ; il ne s'est aperçu de rien. Nacre de Perle, elle, s'est agitée un peu, m'a-t-il dit ; elle s'agite

toujours, quand elle entend le bruit de la machine ; mais le Roi est entré et sorti comme si les gares étaient la cour de son écurie.

— Leur a-t-il fait prendre du gruau et de l'eau glacée après les avoir étrillés et avant de leur donner leur avoine ?

— Il dit avoir pris ces précautions, monsieur. Rake n'aurait voulu en aucune façon prendre sur lui de garantir la véracité des allégations de son ennemi juré, le piqueur : une haine invétérée, nous l'avons dit, régnait entre eux ; Rake avait la prétention de posséder plus de connaissances hippologiques qu'aucun autre mortel.

Inutile de dire que l'autre serviteur de Cécil refusait absolument de reconnaître ces prétentions et faisait fi de ses conseils, les considérant comme complètement dépourvus de valeur dans la bouche d'un valet de chambre.

— Dites-lui que je passerai à l'écurie après le service pour voir si ces rosses sont bien en ordre ; et qu'il se tienne prêt à partir avec les bêtes par le même train que moi, demain à midi. Maintenant, envoyez ce billet et ces bracelets à Saint-John-Wood... ce bouquet blanc à M<sup>me</sup> Delamaine. Dites à Willon d'acheter des mors de Banbury ; je préfère les embouchures tournante ; et quelques doubles mors de Wood, ainsi que des freins Nelson ; nous avons besoin de nouveaux mors... Veillez à ce que ce lourdaud soit rentré à temps ; ensuite vous irez aux écuries de l'Intendance, et si vous y voyez un cheval noir qui vous paraisse aussi bon que Douglas-le-Noir,

vous me les signalerez. Ecrivez pour le terrie à renard et achetez Dandy Dinmont ; lady Guinevere en a besoin. Je l'emmènerai avec moi. Mais d'abord mettez-moi sous le harnais, Rake ; il se fait tard.

Tout en marmottant les ordres multiples que Rake dut saisir comme il put les entendre, du ton le plus doux et le plus nonchalant, Bertie Cecil but un verre de curaçao, souleva indolemment ses souples et longs membres, et se soumit au martyre de la cuirasse et du hausse-col ; il paraissait avoir six pieds sans ses grandes bottes à éperons ; mais bien élané, mince et plein de grâce, sans cela son poids n'eût pas été ce qu'il était aux courses de gentlemen-riders des steeple-chase de la Marche et au Grand Nationales Comtés.

Selon son habitude, il se parlait à lui-même :

— Comme si le Parlement ne pouvait pas se réunir sans nous traîner à travers les rues ! Et un tas d'idiots font quotidiennement des articles sur les faiseurs d'embarras de la garde ! On dirait vraiment que pour nous tout est rose et que nous ne connaissons rien de la rigueur du service ! Ouais ! je voudrais bien savoir dans quelle catégorie de paroles ils classent nos stations au soleil et à la poussière, lorsqu'il nous faut rester immobiles en selle une demi-journée, au milieu de la canaille de Londres ahurie ; des chiens perdus qui sautent au nez de votre cheval, par-ci, de petits mendiants malpropres, pressés contre vos jambes, par là ; et tantôt un soleil ardent qui vous brûle, tantôt le brouillard qui vous suffoque.

(A suivre).

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

IV  
LE MYSTÈRE

— Baronnet et deux cent mille livres de rentes ! Kate, je vais tâcher de l'emporter. Lady Keith, Lady Rose Keith... cela sonne très bien, n'est-ce pas ? Je me suis toujours dit que j'aimerais à être milady. Grâce, comment suis-je ?

Kate s'assit au piano et noya les paroles de Rose dans un flot d'harmonie.

Rose la regarda d'un air boudeur.

— Kate est dans une de ses heures de grandeur et de majesté, se dit-elle. Je n'ai pas la prétention de la comprendre. Si elle est fiancée en Angleterre, que peut lui faire que j'essaie de faire la conquête de ce baronnet écossais ? Je l'essaierai si cela me plaît. Que m'importe ses grands airs.

Elle resta assise, tournant et retournant autour de ses doigts les boucles brillantes de ses cheveux tandis que Kate continuait à jouer, impassible.

La cloche du dîner se fit entendre une demie-heure plus tard, et dix minutes après le

capitaine Danton et son hôte entraient au salon.

— Comme ma petite Rose est grandie, dit le capitaine en la regardant avec amour, aussi potelée qu'une caille et aussi fraîche que son nom ! Sir Ronald, ma fille Rose.

Rose s'inclina avec une grâce parfaite, tout en pensant avec un profond désappointement : — Quel homme, comme il est laid !

Alors ce fut le tour d'Evelyne, et bientôt tout le monde fut à table ; le baronnet, assis près de Kate, causait de la vieille Angleterre, des années écoulées, et de gens que les autres convives ne connaissaient absolument pas.

Le capitaine Danton se dévoua galamment aux trois autres jeunes filles et leur annonça qu'il leur avait apporté des présents de Montréal.

— Est-ce bien vrai, papa ? s'écria Rose, j'adore les présents. Que m'as-tu apporté ?

— Attends jusqu'après le dîner, mademoiselle Curieuse. Grâce, qui pensez-vous que j'ai rencontré à Montréal !

— Je ne sais vraiment pas, capitaine.

— Votre frère ! Je flânais sur le champ de Mars, lorsque j'aperçus le docteur Frank. Je fus tout surpris. Je lui ai demandé alors comment il se trouvait en cette ville, et il m'a répondu qu'il s'ennuyait tellement à Sainte-Croix qu'il n'avait pu s'y faire. Très flatteur pour vous, ceci, mesdemoiselles.

Kate lança un regard malicieux à Rose ; Rose se mordit les lèvres et secoua ses boucles châtaines.

— Espérons que Sainte-Croix et ses habitants pourront survivre à cette perte, dit-elle. La prochaine fois que tu iras à Montréal, je veux y aller avec toi, papa. Il y a bien longtemps que je n'y suis allée !

— Je croyais que vous vouliez retourner à Ottawa, dit Grâce, vous paraissez n'y plus penser.

Rose lui lança un regard d'effroi et trouvant une entrée pour elle dans la conversation de sa sœur et de sir Ronald, elle s'y jeta en souriant.

Il était petit et ordinaire, c'est vrai, mais il était baronnet et avait deux cents mille francs à dépenser par an ; Rose mit donc en mouvement toutes les batteries de sa coquetterie.

Ce fut en vain. Elle eût tout aussi bien fait d'essayer de fasciner un des vieux arbres dépouillés de l'avenue.

Sir Ronald resta complètement insensible aux plus ravissants de ses sourires et de ses regards, à ses joues roses, à ses paroles les plus douces. Il écouta poliment, il répondit avec courtoisie ; mais il ne fut pas plus séduit par la seconde fille du capitaine Danton que par la gouvernante de celui-ci.

Rose se lassa et alla boudier dans un coin avec un livre.

Grâce, Kate et Evelyne qui avaient vu ce manège, s'en amusaient beaucoup.

— Je t'avais dit que tu perdrais ton temps, Rose, dit Kate tout bas en s'arrêtant près d'elle. As-tu l'habitude de lire les livres à l'envers ? Quand il s'agit de jolies filles, sir

Ronald est de marbre. Ce n'est pas encore cette fois-ci que tu seras Milady.

— Sir Ronald est un être insupportable. Je n'en voudrais pas, fût-il duc au lieu d'être baronnet. Mais on ne peut espérer mieux d'un écossais.

Ce fut la première fois que Kate eut idée de l'humeur de Rose.

Elle n'insista pas, mais elle en fut très peinée.

— J'espère qu'il ne nous ennuyera pas longtemps de sa présence, reprit Rose avec dédain. Le pays est déjà assez ennuyeux sans que cet assommat Ecossais vienne encore s'en mêler. Je me suis efforcée d'être polie avec lui ce soir, je n'essaierai jamais plus.

Là-dessus, Rose pinça les lèvres et se replongea dans son livre, parfaitement indifférente à l'air indigné et aux yeux courroucés de sa sœur.

Kate s'éloigna en silence et, un quart d'heure après, Rose se leva et sortit sans dire bonsoir à personne.

Elle tint parole ; à partir de cette soirée elle ne se montra jamais même polie avec le baronnet écossais et elle saisit toutes les occasions de lui être désagréable.

Mais ses impolitesses furent aussi inutiles que ses avances. Il est douteux que Sir Ronald se soit jamais aperçu qu'il était mal accueilli, et Kate en voyant cela sourit en elle-même et reprit ses bonnes relations amicales avec Rose.

(A suivre).

Etude de M<sup>e</sup> Camille SAUTET, avoué à Cahors, Place du palais de justice, 7, successeur de M<sup>e</sup> Léon TALOU

VENTE SUR LICITATION AVEC ADMISSION DES ETRANGERS AU PLUS OFFRANT & DERNIER ENCHÉRISSEUR EN UN SEUL LOT

De divers immeubles situés dans la commune de Limogne, arrondissement de Cahors (Lot)

L'adjudication aura lieu le mercredi vingt-deux novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf à midi et demi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de la dite ville, devant Monsieur Fieuzal juge du siège à ces fins commis.

Qu fait savoir à qui il appartiendra : Qu'en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le quinze mars mil huit

cent quatre vingt dix-neuf, enregistré, signifié et passé en force de chose jugée. Et aux requête, poursuites et diligences de :

Ambroise BACH, savetier, domicilié à Limogne (Lot). Ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors M<sup>e</sup> Camille SAUTET, y demeurant, place du Palais de Justice, 7.

En présence ou lui dûment appelé de : Jeu CASSAYRÉ, vigneron, demeurant et domicilié à Lesparre (Gironde), rue Eugène Marcou, co-licitant, ayant M<sup>e</sup> SÉGNY pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors.

Il sera procédé, le mercredi vingt-deux novembre mil huit cent quatre vingt dix-neuf, à midi et demi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, devant M<sup>e</sup> FIEUZAL, juge commis, à la vente sur licitation, avec admission des étrangers, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens ci-après dépendant des successions des père et mère de Jean CASSAYRÉ.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

Article un

Un sol de maison, situé à Limogne, formant le numéro 60, section C du plan cadastral de la dite commune, d'une contenance de cinquante-deux centiares, classe un, d'un revenu de trente-neuf centimes.

Article deux

Un autre sol de maison, sis au même lieu, désigné sous le numéro 61, section C du dit plan, de contenance de trente-huit centiares, classe un, d'un revenu de vingt-neuf centimes.

Article trois

Un autre sol et basse cour, au même lieu, désigné sous le numéro 64 des mêmes section et plan, d'une contenance de quarante-neuf centiares, classe un, d'un revenu de trente-sept centimes.

Article quatre

Une maison construite sur les numéros 60 et 61 ci-dessus, divisée en deux parties, composée d'un rez-de-chaussée et grenier, couverte en pierres plates.

Article cinq

Etable et écurie formant le numéro 64 ci-dessus, désigné, construites en pierres, recouvertes en pierres plates.

Tous les immeubles ci-dessus désignés, contigus, forment un petit enclos et confrontent, par corps, avec route de Beauregard, propriétés de Marmande et d'Estripau. Le tout est dans un très mauvais état. Les bâtiments tombent en ruine.

Mise à Prix

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de dix francs, ci. 10 fr. En sus des charges. Le cahier des charges, dressé par M<sup>e</sup> Camille SAUTET, avoué

poursuivant la licitation, a été déposé au Greffe du Tribunal civil de Cahors le vingt-sept octobre mil huit cent quatre vingt dix-neuf, où on peut en prendre connaissance sans déplacement.

NOTA. — Les frais exposés pour parvenir à la vente seront payables par l'adjudicataire dans le délai de dix jours, entre les mains de Monsieur le Receveur de l'Enregistrement, à Cahors, et ceux d'adjudication, dans le même délai, entre les mains de l'avoué adjudicataire.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le 31 octobre 1899.

L'avoué poursuivant, Camille SAUTET.

Visé pour timbre et enregistré à Cahors, le novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, c<sup>o</sup> débet.

Le receveur, Signé : DE FRAMOND.

Assistance judiciaire, décision du Bureau de Cahors en date du huit décembre mil huit cent quatre vingt dix-huit.

Pour plus amples renseignements, s'adresser : à M<sup>e</sup> Sautet et François Séguy, avoués en cause, qui comme tous les autres avoués occupant près le dit tribunal pourront être chargés d'enchérir.

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

PHOTOGRAPHIE D'ART VALDIGUIÉ

CAHORS, 5 RUE, DU PORTAIL-ALBAN

Lauréat aux grandes Expositions internationales, etc. HUIT DIPLOMES D'HONNEUR

HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

Vues de Cahors et des environs. — Reproduction de vieilles photographies pour l'industrie et les arts.

Agrandissements garantis inaltérables, ayant pour ces travaux obtenu les plus hautes récompenses — On opère la nuit et dans tout endroit privé de lumière, par procédés brevetés.

La plus belle installation de toute la région Pas de marches à monter

Atelier de pose au rez-de-chaussée

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. 13, quai Voltaire Paris. — Sommaire du numéro 2222 du 28 octobre 1899.

GRAVURES. — Transvaal : Pretoria. Le Président Kruger. — La caserne d'artillerie. Bloemfontain : Le Président de l'Etat libre d'Orange et son escorte.

La Frontière du Natal : Chaîne des montagnes du Drakensberg. — Défilé entre « Champagne Castle » et « Mount aux Sources ». — Transport de munitions. — Les ambulanciers.

Départements : Marseille : Fête du 25<sup>e</sup> Centenaire : Arrivée des Pentecontères : Artémis, Phœné, Eutichia et Guenea. — Le Char du Commerce. — Les Noces de Gyptis. — La Galère Reale. — La Marseillaise. — La Canebière et les Arcs de triomphe.

Charleville : La Fontaine monumentale et la Statue de Ch. de Gonzague.

Théâtre illustré : Châtelet : Robinson Crusoe. Beaux-Arts : Première Prière, tableau de M. Emile Giran.

Marine : Le Narval, bateau sous-marin.

Portraits : M. Ximènes, Président de la République dominicaine. — M. de Béhagle, explorateur. — Le Général Joubert. — Le Général Kock.

— Le Général Kronje. — Lieutenant-général Georges White. — Sir Redwers Buller, général en chef de l'armée anglaise.

Allemagne : Darmstadt : La Chapelle commémorative de Wolfsgarten. — Inauguration de la Chapelle : Le Tsar et la Tsarine sur les marches de la Chapelle.

Portrait (Nécrologie) : Le major général Symons.

Cartes : Carte du Natal. — Carte de la nouvelle division de l'Afrique occidentale.

TEXTE. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Variétés : Le Roman d'une Impératrice, par G. Lenôtre. — La Guerre au Transvaal, par L. de Montarlot. — La Réorganisation de l'Afrique occidentale, par Ned Noll. — Fêtes du 25<sup>e</sup> Centenaire de Marseille, par F. — Marine : « Le Narval », par X.

Explication des gravures, Revue comique, Echecs, Rébus, Récréations, Memento de la semaine, Sport, Chronique des courses, Bibliographie, Semaine illustrée, Vélocipédie, Automobilisme, etc.

Nouvelle illustrée : Une Vengeance, par G. E. Bertin, illustrations de Parys.

Le numéro : 50 centimes.

Armée et Marine

3, place du Théâtre Français, Paris.

Sommaire du n<sup>o</sup> 36 (29 octobre 1899).

Notre artillerie, Lieutenant-colonel Delauney. — Le fusil automatique des frères Clair. — Une mitrailleuse automobile. — Le colonel Ducois. — Championnet à Naples en 1799, Maurice de Baudry.

— Le départ d'Alger du général Lachezy. — Les chats militaires. — La statue de Bourbaki, H. B.

— Les bersagliers, Paul Gabillard. — Le général d'Hugonnet de Boyat. — La guerre du Transvaal, Ch. B. — Tahitiennes. M. de C., lieutenant de vaisseau. — L'infanterie de Marine allemande,

G. de Romane. — Les navires grecs à Marseille. — Le cuirassé anglais « Canopus ». — Requiem du lieutenant-colonel Klobb. — La dislocation du Soudan.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C<sup>o</sup>, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n<sup>o</sup> 1379, du 28 octobre 1899.

L'Association française pour l'avancement des sciences à Boulogne, par le D<sup>r</sup> A. Cartaz. — Le temps et l'état mental, par Henri de Parville. — Soudure électrique des rails de tramways. — Les dolomites du Tyrol méridional, par Edme Vieillard. — Les cloches d'acier, par L. Reverchon. — La télégraphie sans fil au mont Blanc, par Jean et Louis Lecarme. — L'aménagement des paquebots modernes, par Daniel Bellet. — La désargentine des matières en cuivre argenté, par Joseph Girard. — Microphone et téléphone, par J. L. — Plasticité des champignons, par A. Aclouque. — La mitrailleuse automatique Hotchkiss, par le Commandant L. — Un bateau à propulsion automatique. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 23 octobre 1899, par Ch. de Villedeuil. — Electricité pratique, par J. L.

Ce numéro, contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.